

CAHIER DES CHARGES

Le Conseil d'Administration de l'APK a décidé de reconduire en 2019 le « **Prix de l'APK** » pour les élèves en écoles d'ingénieurs ou en écoles d'architecture. Pour être validés, les dossiers de candidature devront respecter le cahier des charges suivant :

- Les propositions s'appuieront sur des activités, liées à la Construction Métallique de l'année scolaire en cours ou de l'année scolaire précédente (2017/2018 ou 2018/2019) : projet, visite de chantier ou d'usine, analyse d'ouvrage, exposé technique, film, mémoire, compte-rendu expérimental, rapport bibliographique, travail personnel, etc.
- Les candidatures pourront être individuelles ou collectives.
- Les dossiers de candidature devront comprendre :
 1. Un document comportant les indications suivantes :
 - Nom(s), prénom(s) et adresse(s) mail du ou des étudiants
 - Nom de l'établissement
 - Classe ou année d'études au cours de laquelle s'est déroulé le projet
 - Nom, prénom et adresse mail de l'enseignant ayant supervisé le projet
 2. Un résumé du projet (1 page A4 recto-verso maximum).
 3. Les éléments du projet par lui-même : fichiers de type Word, PowerPoint, Excel, etc. accompagnés selon les cas de dessins, de posters, d'images (format jpg) ou de vidéos numériques (format mpg ou mp4) ou de tout autre élément jugé nécessaire par le ou les candidats au concours (maquette numérique...).
- Les dossiers devront parvenir sous forme numérique au secrétariat de l'APK **avant le 15 avril 2019**.
 - Les documents 1 et 2 seront transmis par mail à : apk@inexom.fr
 - Les éléments du projet seront transmis par un service de transfert de fichiers (ex : wetransfer.com) à la même adresse.
- Le Jury sera composé des membres du Conseil d'Administration de l'APK. Il désignera le projet lauréat.
- Un prix de 1 500 € récompensera le meilleur projet. Des présentations exceptionnelles pourront être également primées par des trophées, livres, etc.
- Les prix seront remis lors de l'Assemblée Générale annuelle de l'APK 2018 qui se tiendra le jeudi 20 juin 2019 au lycée Martin-Nadaud de Saint Pierre des Corps.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter :

- Jean-Pierre MUZEAU - jp.muzeau@hotmail.fr
- Sandrine, au secrétariat de l'APK - Tél. : 04 72 90 46 01 - apk@inexom.fr